

DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 6 juillet 2022

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (14) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (1) Mme GINDRE.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022.

Délibération n° : 29-2022

Objet : Vente aux enchères d'un véhicule du CCAS

Dans le cadre du plan de réforme des immobilisations, le garage municipal qui assure l'entretien de l'ensemble des véhicules du Centre Communal d'Action Sociale, a considéré qu'il y avait lieu de réformer un de ses véhicules. En conséquence, le CCAS a procédé à sa vente en utilisant, par l'intermédiaire de Dijon Métropole, la plateforme électronique de courtage aux enchères, Agorastore.

Il s'agit d'un Peugeot Partner - immatriculé DE-352-XN, acquis en 2003, affecté au service des repas à domicile - n° inventaire 02-1630 – et équipé d'un caisson frigo n° inventaire 02-1641 - dont le produit de la vente pour le CCAS s'élève à 3 911,92 €.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent la vente de ce véhicule réformé, détaillé ci-dessus,
- autorisent l'encaissement du produit de cette vente qui s'élève à un montant de 3 911,92 €, au titre de l'année 2022,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1